

Infos pratiques

Les visites sont possibles :

- **Le lundi, le mardi, le jeudi : de 18h30 à 19h30**
- **Le mercredi et le vendredi : de 16h à 19h30**
- **Les week-ends et jours fériés : de 13h à 17h**

Si vous êtes dans l'incapacité de respecter ces heures, des dérogations peuvent être demandées auprès du psychiatre.

Les heures de sorties sont possibles pour les résidents **(uniquement ceux après les 5 premiers jours d'hospitalisations)** :

- Le lundi, le mardi, le mercredi, le jeudi, le vendredi de 16h à 19h30.
- Les week-ends et jours fériés de 9h à 19h30
- Le vendredi **(uniquement pour démarches sociales)** de 9h à 12h

!!! Les repas ne seront pas gardés !

Un code d'accès **WIFI** est affiché en salle à manger.

Vous pouvez également joindre nos résidents via une cabine téléphonique mise à leur disposition au :



065/418.648

L'équipe est à votre disposition pour toute information complémentaire au :

Médecin-psychiatre responsable :

Dr Mitrica M.

065/41.39.64

Infirmière - chef d'unité :

Mme S. Destryker

065/41.86.34

Merci pour votre collaboration

L'équipe Vivaldi

Unité VIVALDI



Bienvenue

Chers futurs résidents,
Nous vous souhaitons la bienvenue au sein de notre service. Pour une meilleure organisation et une prise en charge thérapeutique optimale de nos résidents, nous avons besoin de votre collaboration.

Vous êtes admis à la suite d'une consultation préalable auprès de membres de l'équipe pluridisciplinaire attachée à l'unité. Après report de cet entretien au psychiatre, celui-ci décide de vous inscrire ou non sur liste d'attente et l'infirmière en chef (ou sa remplaçante) vous informe de cette décision par téléphone pour une arrivée un jour de semaine entre 9h et 10h.

La décision de vous attribuer une chambre à 1 lit ou une chambre à 2 lits revient à l'infirmière –en-chef car aucun tarif de chambre particulière n'est appliqué. Afin de contribuer au confort de tous, nous vous demandons de respecter quelques règles et d'en informer vos proches.

La consommation d'alcool, de drogues, de médicaments qui n'ont pas été prescrits par le médecin, amènera l'interruption de l'hospitalisation.

De même que l'hétéro-agressivité physique ou verbale, les propos discriminatoires, l'auto-agressivité, le bris de matériel, le vol et les relations sexuelles au sein de l'unité.

Aide-mémoire pour préparer au mieux votre hospitalisation

Ce que vous devez prendre

- Affaires de toilette (essuies, gel douche, serviette hygiénique ...)
- Vêtements propres pour minimum 5 jours (les 5 premiers jours sont sans sorties à l'extérieur du site)
- Pyjama
- Mouchoirs

Pour vos médicaments/ rendez-vous

- Schéma d'insuline si diabétique (carnet et stylos)
- Liste des rendez-vous prévus (médicaux ou chirurgicaux) +éventuels protocoles
- Prendre votre traitement du matin avant votre admission
- Lunettes, piles pour appareils auditifs
- Carte d'identité, de mutuelle, éventuelle carte d'assurance-hospitalisation ou document demandé par votre employeur

- Eventuelles coordonnées de votre administrateur des biens, de votre assistant de justice, de votre médecin traitant, de votre infirmier /aide-familial à domicile

Ce que vous pouvez prendre (sous votre responsabilité)

- GSM + chargeur, tablette, ordinateur, MP3 (écouteurs !), ...
- Boissons NA, biscuits ...
- Cigarettes si vous fumez
- Affaires de sport (si vous voulez accéder à la salle de sport)
- Carte bancaire, monnaie pour l'utilisation des distributeurs
- Tasse, verre, Tupperwaere...
- Livres, agenda, matériel pour loisirs

Ce qui doit rester à la maison

- Médicaments non prescrits
- Couteaux tranchants/pointus
- Objets de valeurs
- Boissons énergisantes, CBD
- Machine à café, bouilloire
- Toute forme d'alcool et/ou drogues